

Le ministère consulte sur la question du 5ème risque : financement des situations de handicap quel que soit l'âge

Le gouvernement consulte les partenaires sociaux

Xavier Bertrand et Valérie Létard ont reçu jeudi 3 avril les partenaires sociaux pour un premier tour d'horizon sur la création d'un nouveau champ de la protection sociale consacré à la perte d'autonomie et destiné à couvrir son coût chez les personnes âgées et handicapées.

Nicolas Sarkozy avait fait part en février aux partenaires sociaux de son *"ambition de mettre en place un cinquième risque de protection sociale en 2009"*, qui s'ajoute à ceux déjà couverts, comme la maladie, les accidents du travail ou le chômage.

Dans une lettre aux partenaires sociaux le 20 mars, le ministre du Travail et de la Solidarité a souligné l'étendue du chantier : définition des services pris en charge par la collectivité, de la place respective de la solidarité nationale et de la prévoyance individuelle et collective, gouvernance du futur dispositif. Les consultations du ministre ont commencé avec les partenaires sociaux le jeudi 3 avril.

Le gouvernement présentera *"d'ici un mois"* ses premières propositions sur la façon dont pourrait être prise en charge à l'avenir la dépendance des personnes âgées, a indiqué jeudi le ministre du Travail Xavier Bertrand. D'ici là, la *"concertation va se poursuivre"*, a précisé M. Bertrand

Les ministres recevront mardi 8 avril l'Association des départements de France (ADF), puis notamment des membres de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

"Il faut qu'à partir du début de l'année 2009, les choses puissent changer et qu'on se donne les moyens de construire plus de places en maisons de retraite, en faisant attention au + reste à charge +, et qu'il y ait davantage de services à domicile", a déclaré Xavier Bertrand.

Sans donner d'indications sur le contenu des futures propositions et notamment sur le financement, le ministre a affirmé que *"bien évidemment, la prise en charge de la dépendance est une question de solidarité nationale, c'est aussi une question de responsabilité collective, de responsabilité individuelle et familiale"*.

"Le constat, c'est qu'il manque aujourd'hui un maillon dans notre chaîne de solidarité. La vieillesse, les retraites, la maladie, la santé, les accidents du travail sont aujourd'hui couverts, pas la perte d'autonomie alors que les besoins vont être de plus en plus importants", a souligné le ministre, rappelant que le nombre de personnes de plus de 85 ans allaient passer de 1,3 million à 2 millions en 2015.

Annie de Vivie mis à jour le 07/04/2008,

publié sur le site web <http://www.agevillage.com>